



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 3 février 2023

Sécheresse : Maintien de l'interdiction de remplissage de plan d'eau et de manœuvres de vannes sur cours d'eau sur les bassins de la Pallu, de la Dive du Nord, de la Veude et du Négron

La situation des nappes et des rivières reste sensible. Le préfet maintient des interdictions de remplissage de plans d'eau (à partir des prélèvements d'eau dans le milieu naturel, cours d'eau, forage, puits) et de manœuvres de vannes sur les bassins de la Pallu, de la Dive du Nord, de la Veude et du Négron, jusqu'au 5 mars 2023.

Monsieur le préfet a signé un arrêté préfectoral en ce sens.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers